

République Française

Département : YONNE
Arrondissement : Sens
BAGNEAUX - COMMUNE

Procès-verbal

Le jeudi 05 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur William GEORGES.

Secrétaire de la séance : Madame MECA Sylvie

Présents : Monsieur GEORGES William, Madame MECA Sylvie, Monsieur SAPENA Christian, Madame LACHAUME Mireille, Monsieur LE GOFF Yoan, Monsieur PINGAL Jean

Représentés : Madame MANDAGOT Jocelyne représentée par Madame MECA Sylvie, Monsieur BILLEBAUT Grégory représenté par Monsieur PINGAL Jean, Madame PETIT Mélanie représentée par Monsieur GEORGES William

Absents et excusés : Madame LAFFONT Dominique

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 28 Novembre 2025
- Nomination du secrétaire de séance
- Vote du CFU 2025
- Affectation de résultats
- Sortie scolaire à St Malô
- Travaux divers en forêt
- Motion de soutien à l'hôpital de Sens

Divers

Tour de garde pour les élections municipales
Bilan rapide du mandat 2020 à 2026

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.
Monsieur LE GOFF Yoan est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025 9 VOIX "POUR" SANS RESERVE

Le Maire informe que les délibérations pour le CFU et l'affectation de résultat sont à retirer de l'ordre du jour car la trésorerie de Sens n'est pas en capacité de traiter nos dépôts du compte financier unique (CFU). Les membres du Conseil remercient le Maire et acceptent cette décision.

Délibérations du conseil :

ONF : POSE DE MOBILIER BOIS ET SIGNALÉTIQUE BOIS D'ACCUEIL DU PUBLIC (N° DE_002_2026)

Le Maire propose au Conseil Municipal la pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil au public à l'entrée de la forêt communale de Bagneaux.

L'ONF présente un devis pour la pose du panneau métal et poteaux en bois pour la somme de 730 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTENT** le devis de l'ONF pour la somme de 730 € HT.
AUTORISENT Le Maire à signer le devis.

RESULTAT DU VOTE :

9 voix "pour"

0 voix "contre"

0 voix "abstentions"

SUBVENTION ECOLE ST EXUPERY SORTIE ST MALO (N° DE_001_2026)

L'équipe éducative de l'école St Exupéry de Villeneuve l'Archevêque nous a fait part de ses projets d'organiser un séjour à Saint-Malo pour les enfants de cm1 et de cm2 du 20 au 22 Mai.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature des projets qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de 85 euros par élève, somme de 255 €, attribuée pour 3 enfants de la commune. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 et sera versée directement à l'école.

- **AUTORISE** Le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

RESULTAT DU VOTE :

9 voix "pour"

0 voix "contre"

0 voix "abstentions"

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE SENS ET A L'ACCES EGAL AUX SOINS POUR TOUS (N° DE_003_2026)

Considérant que l'accès aux soins est un droit fondamental reconnu par la Constitution et garanti par les principes du service public hospitalier ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Sens joue un rôle essentiel pour l'ensemble du nord de l'Yonne, en assurant un accès de proximité à des soins de qualité pour des dizaines de milliers d'habitants ;

Considérant que la décision de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté de retirer, à compter de décembre 2025, l'autorisation d'opérer les femmes atteintes d'un cancer du sein au sein du centre hospitalier constitue une atteinte grave à la pérennité de l'Hôpital public et à l'égalité d'accès aux soins ;

Considérant que cette décision conduira de nombreuses patientes à se tourner vers le secteur privé, les exposant à des dépassements d'honoraires et à une médecine à deux vitesses ;

Considérant enfin qu'il est du devoir des élus locaux de défendre l'Hôpital public, garant de la solidarité, de la proximité et de la continuité du service de santé pour tous ;

Le Conseil Municipal,

EXPRIME sa vive inquiétude quant à la perte d'activités du Centre hospitalier de Sens et aux conséquences pour les habitants du territoire ;

AFFIRME son attachement indéfectible au service public hospitalier et à l'égalité d'accès aux soins ;

DEMANDE solennellement à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté de rétablir l'agrément du Centre hospitalier de Sens pour la chirurgie mammaire liée au cancer ;

APPELLE l'ensemble des élus du territoire à se mobiliser pour défendre l'hôpital public et garantir le droit à la santé pour tous.

RESULTAT DU VOTE :

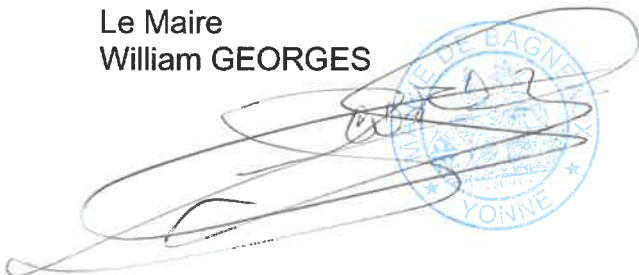
9 voix "pour"

0 voix "contre"

0 voix "abstentions"

Fin de séance 19 heures 45

Le Maire
William GEORGES



Le secrétaire de séance
Sylvie MECA

